Date de dépôt : 13 février 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Bertrand Buchs : Quelle est l'augmentation des permis de port d'armes entre 2013 et 2017 dans le canton de Genève ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Selon la Neue Zürcher Zeitung, le nombre de permis d'acquisition d'armes est passé de 25 000 en 2013 à 38 000 en 2017.

Les statistiques montrent une forte augmentation dans tous les cantons romands surtout dans le canton de Berne, du Valais et de Vaud.

Le canton de Genève n'a communiqué que le nombre de 2017, soit 2916, mais pas celui des années précédentes.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Pourquoi les statistiques de 2013, 2014, 2015 et 2016 n'existent-elles pas ?
- 2. Si elles existent, peut-on obtenir ces chiffres?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.

QUE 970-A 2/3

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Pourquoi les statistiques de 2013, 2014, 2015 et 2016 n'existentelles pas ?

En préambule, il sied de distinguer deux formes d'autorisations qui sont souvent confondues.

Si le permis de port d'armes autorise le port d'une arme dans un lieu accessible au public, le permis d'acquisition d'armes permet l'achat d'une arme, sa détention à son domicile et son transport en étant déchargée dans un lieu déterminé (armurerie, stand de tir, etc.).

La Brigade des armes, de la sécurité privée et des explosifs (ci-après : BASPE) est en mesure de fournir les statistiques complètes concernant ces deux formes d'autorisations

Cependant, s'agissant des autorisations d'acquisition d'arme, gérées dans la base de données "Waffen", la police a constaté, dans le courant 2016, une erreur dans la procédure d'extraction des statistiques des années précédentes. En effet, les extractions des années 2013 à 2016 comptabilisaient, sous une seule position, les autorisations d'acquisition d'arme ainsi que les annonces d'armes effectuées sur la base d'un contrat d'aliénation d'armes (vente d'armes non soumise, notamment, à un permis d'achat sur la base de certains critères spécifiques).

Dans le courant de l'année 2018, la BASPE, appuyée par le Centre de compétences des systèmes d'information police (CCSIP), a procédé au "nettoyage" de la base de données "Waffen", puis, à la fin de l'année, à la correction des chiffres erronés pour les années 2013 à 2016. Dès lors, il est possible de distinguer clairement les annonces d'armes, sur la base d'un contrat d'aliénation, des permis d'acquisition d'armes. Ces chiffres corrigés reflètent maintenant précisément le nombre d'autorisations d'acquisition d'armes délivrées, lesquelles sont reportées dans le tableau mentionné sous chiffre 2.

3/3 QUE 970-A

2. Si elles existent, peut-on obtenir ces chiffres?

Permis de port d'armes									
Volumétrie	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
PPA actif	1120	1215	1295	1745	1413	1435			

Statistiques permis de port d'armes (PPA) 2013-2018

Statistiques permis d'acquisition d'armes 2013-2018

Permis d'acquisition d'armes									
Volumétrie	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
Permis d'acquisition d'armes	2020	1782	1976	2188	2916	1907			
Permis d'acquisition exceptionnels	87	93	120	156	68	170			
Annonces d'armes	894	820	1003	3112	2399	2601			
Cartes européennes d'armes à feu	69	161	203	207	158	110			
Refus de permis	27	42	61	34	27	20			

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Antonio HODGERS